

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mardi 10 janvier 2012

Délégués présents : Mesdames et Messieurs., MARTIN G., MASSY J., MARTIN P., LEROUX F., BRAUD D., RONDIER D., DUBREUIL A., TABUTIN M., LECLERC C., JOULAUD C., FANTINET R., BOURICAT G., ABRANOWITCH S., BOURDUT C., PENAUD J.P., RENAUDET L., PORTIER P., LHOPIEAU A., COLIN T., COFFIN D., DUMONTET B., DESAGES H., MERVAUX M.P., AUBERGER M., PHILIPPON A., COUBRET J.P., MOREL M.T., BULCOURT C., RAFFINAT P., MALLET B., DUMONTET J.M.

Délégués excusés : Messieurs MAUGENEST G., PIGEON A., DUBREUIL J.C., PIVARD E., BOUCHAUVEAU M., PETIT E.,

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Débat d'orientation budgétaire
- ✓ Inscription des fonds de concours au budget 2012 pour la MAM de La Chapelaude, le Multi Accueil d'Huriel, le local à destination des jeunes de Saint Palais
- ✓ Présentation de l'action "Lire et conter" par Gwenola BIANCHI WLAZLIK du Pays de la Vallée de Montluçon
- ✓ Bureau de contrôle pour l'hôtel d'entreprises
- ✓ Point sur les travaux de l'écogîte de Mesples
- ✓ Point sur le dossier de la rue des Arts à Huriel
- ✓ Devis pour la vérification des barnums
- ✓ Questions diverses

Présentation de l'action « Lire et conter » par Gwenola BIANCHI du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Gwenola BIANCHI, chargée de Développement Culturel au Pays fait une présentation du festival « Dire, lire et Conter » qui se déroule des mois de septembre à novembre à Montluçon. Tout au long de ces deux mois, des lectures de contes sont proposées gratuitement aux enfants et adultes.

Il serait intéressant dans les années à venir d'élargir cette manifestation sur les territoires ruraux. Elle propose donc aux communes souhaitant programmer une lecture de conte de se manifester dès à présent sachant que le coût est de 300 €. La commune n'a pas de matériel à fournir, seule une salle est nécessaire.

Débat d'orientation budgétaire

Nous disposons d'environ 238 000 € de restes de l'année 2011 auxquels s'ajoute le produit des ventes de terrain dans la zone des Richardes soit 17 136 € et la vente de la maison du luthier (95 000 €). Sur ces disponibilités, la Communauté de Communes aura à inscrire deux fonds de concours pour la construction de :

- la MAM de la Chapelaude :
 - o Montant du projet : 300 290,48 € TTC, soit 251 079€ HT
 - o Participation de la Communauté de Communes 10 % : 25 108 €

- le Multi Accueil d'Huriel :
 - o Montant du projet : 485 290 € HT,
 - o Participation de la Communauté de Communes : 48 529 €

✓ **Les nouveaux investissements à prévoir**

- le véhicule du service environnement qui a 13 ans est à changer (kangoo)
- l'achat d'une tondeuse auto portée

Le Conseil Communautaire a débattu également de l'éventuelle acquisition d'un broyeur de végétaux. Le coût étant élevé, un partenariat avec la commune d'Huriel pourrait être envisagé sous une forme à définir (convention).

- atelier de Chazemais

Le Président explique que Monsieur Julien REVIDON a créé à Chazemais depuis juin 2011 son entreprise de vente et réparation de matériels de moto culture. Aujourd'hui, en raison des nuisances occasionnées par le bruit, il aurait besoin de nouveaux locaux.

Michel TABUTIN explique qu'une maison d'une surface de 90 m² est en vente dans le bourg et conviendrait à cet usage. Entre l'acquisition et les travaux pour la plupart à réaliser en régie, le coût de l'opération se situerait entre 60 000 et 70 000 €.

- Pour un coût de 60 000 €, cela donnerait lieu à un loyer de 412 € par mois sur 20 ans
- Pour un coût de 70 000 €, cela donnerait lieu à un loyer de 481 € par mois sur 20 ans

Le Conseil Communautaire autorise le Président à poursuivre la réflexion sur ce projet et de s'associer les services d'un architecte pour affiner l'étude.

- atelier Rougier

Monsieur MARTIN, Maire de Chambérat, indique qu'aujourd'hui une personne privée est intéressée par la reprise de l'établissement. Le Président rappelle que la Communauté de Communes n'a pas à intervenir s'il existe une initiative privée. Dans l'hypothèse où aucune solution ne serait trouvée, la question pourrait cependant être débattue au niveau des collectivités. S'agissant d'un établissement commercial, ce serait la commune qui serait compétente. La Communauté de Communes aurait vocation à intervenir si l'activité devenait artisanale.

Bureau de contrôle pour l'hôtel d'entreprises

La Communauté de Communes dispose de deux propositions :

- APAVE : 1 950 € HT
- SOCOTEC : 2 850 € HT

Le conseil communautaire décide de retenir la proposition de l'APAVE.

Point sur les travaux de l'écogîte de Mesples

Le retard pris au démarrage devrait être rattrapé car les entreprises ont travaillé entre Noël et le premier de l'an.

S'agissant du mobilier, la consultation s'est avérée infructueuse et la commission va retravailler en se déplaçant chez les commerçants pour voir les modèles proposés.

Dossier de la Rue des Arts

La vente du terrain destiné à l'implantation des locaux par la commune n'est toujours pas effective faute de signature du procès verbal de bornage par Madame et Monsieur PEYROUX. Ceux-ci demandent des garanties concernant la remise en état de leur jardin qui jouxte le projet immobilier et par lequel les entreprises devront passer pour les travaux. Leur avocate souhaite par ailleurs lier cette affaire au différend qui l'oppose actuellement à la municipalité.

Les choses sont néanmoins en voie de règlement dans la mesure où M. et Mme PEYROUX acceptent aujourd'hui de finaliser une convention avec les services de Maître GEORGEON. Dans l'hypothèse où un accord serait impossible, il serait nécessaire de solliciter un bornage judiciaire. Cette procédure pourrait seulement être engagée par la commune qui est propriétaire de la parcelle.

Devis vérification des barnums

La réglementation nous soumet à une vérification des barnums tous les 2 ans. Les résultats de la consultation sont les suivants :

- Dekra : 600,00 € HT
- Bureau de Vérification : 335,50 € HT
- Pyres : 487,50 € HT

En retenant la solution la moins onéreuse, le coût sur 2 ans pour l'ensemble des barnums sera de 1 846,50€ HT. A cela, il faut ajouter les 1 600€ versés à la Commune de Chazemais pour l'entretien et le suivi du matériel.

Afin de tenir compte de ces coûts supplémentaires qui absorbent une grande partie de la recette (environ 2 500 €), le Conseil Communautaire décide de revoir les tarifs de location.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

- ✓ Location à une personne privée :
 - Grand barnum (12 x 5 m) : 150 €
 - Petit barnum (8 x 5 m) : 120 €
- ✓ Location aux communes et associations :
 - Quelque soit la taille du barnum : 50 €

Questions diverses

- ✓ Projet de création d'une classe théâtre au collège

Le principal du collège George Sand souhaite mettre en place une classe théâtre à la rentrée prochaine. Cette création suppose le concours d'un organisme, conservatoire ou structure agréée par le Ministère de la Culture. Le conservatoire se trouvant sous la compétence de la Communauté d'Agglomération, il sollicite l'intervention de la Communauté de Communes pour voir si un partenariat est possible.

Le Conseil Communautaire accepte de solliciter la Communauté d'Agglomération mais n'est pas favorable à une participation financière au projet. L'intervention d'un professeur d'art dramatique devra être financée par le collège lui-même.

✓ Restos du Cœur

Avec 29 bénéficiaires en début de saison, l'implantation dans les locaux du Relais Services Publics s'avère de plus en plus difficile surtout en raison du stockage des denrées. Il conviendra pour la saison prochaine de trouver une autre solution.

✓ RAM

Céline BOYER, l'animatrice du RAM, souhaite louer gratuitement un Kamishibai, théâtre d'images japonais, afin de réaliser plusieurs activités avec les enfants (raconter une histoire, en créer d'autres ensuite et les faire jouer par les enfants dans le théâtre d'images).

Le prêt est d'une durée d'un mois hors vacances scolaires, il est donc convenu que le matériel soit retiré le 17 janvier 2012 et ramené le 28 février 2012. La caution d'un montant de 100 € est à verser par virement à la Ligue de l'Enseignement et sera restituée dès le retour du matériel.

Le Conseil Communautaire valide ce dépôt de caution.

✓ Installation de sanitaires sur la halte de Goëlat

Le Conseil Général a prévu au budget 2012 l'installation de toilettes sèches sur l'aire de repos de Goëlat. La Communauté de Communes du Pays d'Huriel a en charge les réseaux. Un premier devis pour amener l'eau de 2 427 € TTC est validé.

✓ Aménagement à Goëlat

Après une visite sur le site, il a été prévu de planter quelques arbres, une ou deux tables de pique nique et d'aménager un petit stationnement. Une jachère fleurie sera également plantée afin de marquer l'arrivée sur le département de l'Allier.

✓ Desserte du canton par autobus

Les élus d'Huriel expliquent qu'ils ont sollicité la Communauté d'Agglomération pour l'extension de la ligne de bus jusqu'à Huriel. Aucune suite n'a pu être donnée à cette requête car la Com. d'Agglo indique qu'elle ne peut dépasser son domaine de compétence. Une nouvelle réflexion pourrait être engagée avec le dispositif du transport à la demande du Conseil Général qui est sous utilisé.

Une commission est désignée pour travailler sur ce thème :

- Madame Marie-Pascale MERVAUX
- Monsieur Claude BOURDUT
- Monsieur Alain DUBREUIL
- Monsieur Gérard BOURICAT
- Monsieur Michel TABUTIN
- un conseiller supplémentaire de La Chapelaude

✓ Atelier de Saint Sauvier

Madame DECLEMY occupe aujourd'hui de façon illicite le local de Saint Sauvier puisqu'il a été mis fin à son bail de location. Afin d'acter cette occupation illégale, un constat d'huissier sera sollicité et un conseil pris auprès d'un avocat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine assemblée aura lieu le mardi 28 février 2012 à Huriel.